



Pour Agents enseignement supérieur uniquement

Lieu

(Aussois, Les Plantiers, Fréjus)

Pour Oléron : Préciser

Pour Fréjus : Préciser

- Bungalow
- Mobilhome
- Tithome
- Emplacement de camping
- 1/2 pension (*préciser midi ou soir*)
- Pension complète

- Chambre pension complète
- Chambre 1/2 pension (*soir*)
- Gîte seul
- Gîte pension complète
- Gîte 1/2 pension (*soir*)

ATTENTION : Quelle que soit la formule retenue, dans tous les cas et dans tous ces centres CAES, la subvention du CAESUG s'appliquera au maximum sur la base de 483 €/personne/semaine ; tout dépassement de ce prix plafond restant intégralement à charge de la famille.

Dates demandées

du au
ou du au

Nom et Prénom de l'Agent

Adresse

..... Tel Personnel

Tel professionnel e-mail

Liste complète des vacanciers

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Sexe

Je déclare avoir pris connaissance des modalités concernant les **modifications** et les **désistements** indiqués au verso de ce document, et me conformer aux **règles** en vigueur dans les centres de vacances et les voyages organisés du CAES.

Fait à Le Signature

Sept 2025

MODALITES D'INSCRIPTION (A CONSERVER)

INSCRIPTION A RETOURNER au plus tard le **09 octobre 2025** DATE IMPERATIVE

Pour les agents CNRS : vous devez passer par le CAES National (www.caes.cnrs.fr).

Pour les agents de l'Enseignement Supérieur : suivre la procédure ci-après :

Modalités d'inscription :

- Complétez le bulletin d'inscription
- Joindre l'attestation d'appartenance (téléchargeable sur [Mon Compte](#) / voir [page d'accueil du site](#))
- Joindre votre chèque d'acompte de 60€

- Envoyez votre dossier complet en précisant l'activité et le nom de l'ouvrant-droit par courrier :

CAESUG c/o UGA Service Courrier Central CS 40700 38 058 GRENOBLE CEDEX 9

MODIFICATIONS ET DESISTEMENTS

Le CAESUG ne peut accepter pour valables que les désistements justifiés, consécutifs à des accidents ou événements familiaux graves (divorce, décès d'un membre de la famille très proche, maladie ou hospitalisation de l'agent, son conjoint ou un enfant). Les missions et mutations, qui sont prévisibles sont donc exclues.

Le CAESUG doit être prévenu immédiatement par courrier précisant les motifs du désistement et accompagné des justificatifs.

Frais d'annulation applicables :

- * Désistement pour motif valable plus de 15 jours avant le séjour : 60 €
- * Moins de 15 jours avant le séjour : 50% de la facture
- * Non présentation au centre : 90% de la facture
- * Séjour écourté sans motif valable : aucun remboursement
- * Anticipation ou prolongation de séjour : règlement à faire sur place (non subventionné)

Pour le camping à Oléron :

- *un emplacement de camping ne peut accueillir qu'une seule famille*
- *2 familles séjournant ensemble doivent obligatoirement réserver 2 emplacements, et ce, quelle que soit la composition des deux familles*
- *les parents souhaitant installer leurs enfants sur un emplacement différent du leur devront réserver 2 emplacements*
- *une famille composée de plus de 6 personnes peut prétendre à 2 emplacements et un seul lui sera facturé*

